



Lettre à l'attention des parents d'élèves de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois

Depuis le 16 mars dernier, la population française est confinée en raison de l'épidémie de Covid-19 et les écoles maternelles et élémentaires sont fermées. Chaque famille s'est ainsi organisée, en lien étroit avec les enseignants, afin d'assurer la continuité éducative et, depuis cette date, un travail remarquable a été engagé par les enseignants de nos écoles pour maintenir le lien avec les élèves.

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est quant à elle mobilisée aux côtés de l'Éducation nationale afin d'assurer l'accueil des enfants du personnel soignant et des autres professionnels mobilisés par la lutte contre le Covid-19. Pour faciliter les devoirs à la maison, la ville a mis à votre disposition plus de 100 tablettes qui ont été distribuées par les directions d'école aux familles privées d'accès aux outils informatiques. Les services éducatifs vous ont aussi proposé, pendant toute la période du confinement, une lettre d'information en ligne destinée à vous fournir toutes les informa-

tions utiles et à vous proposer des idées d'activités pour vos enfants.

Le 28 avril, le Premier Ministre a annoncé une réouverture **progressive** des écoles sur la base du **volontariat des familles**. Le Gouvernement a conditionné cette rentrée à l'application d'un **protocole sanitaire strict et à la limitation des effectifs dans les classes**.

Comme vous le savez, l'école est une compétence partagée entre l'État et les collectivités. Les temps scolaires et périscolaires sont liés et les agents qui travaillent ensemble dans les écoles pour accueillir vos enfants ont les mêmes préoccupations. Pour toutes ces raisons, les modalités de reprise de l'école à Sainte-Geneviève-des-Bois ont fait l'objet d'un travail partagé entre les services de la ville et ceux de l'Éducation nationale avec une seule préoccupation : accueillir les enfants dans le respect du cadre sanitaire tout en garantissant à tous un climat serein, propice à la reprise des apprentissages, indispensable au bien-être des enfants.

Cependant, les nouvelles règles qui s'imposeront désormais aux équipes enseignantes, aux personnels municipaux et aux élèves, ne pourront conduire à une réouverture des écoles telles que nous les connaissons avant la période de confinement. A cet effet, nous portons à votre connaissance une synthèse du protocole sanitaire que vous trouverez en pièce jointe.

**Le Gouvernement
a conditionné
cette rentrée à
l'application d'un
protocole
sanitaire strict et
à la limitation des
effectifs dans les
classes.**



la Ville a fait le choix de ne pas rouvrir, pour le moment, les écoles maternelles de la ville

Au regard de la complexité de mise en œuvre des règles de ce protocole sanitaire pour les très jeunes enfants, c'est en responsabilité que **la Ville a fait le choix de ne pas rouvrir, pour le moment, les écoles maternelles de la ville pour les raisons suivantes :**

- L'application des gestes barrière et de la distanciation physique paraît très complexe à faire comprendre et à faire appliquer à des jeunes enfants.
- L'impact de ces nouvelles règles sur l'environnement social à l'école n'est pas en mesure de garantir la sécurité affective des très jeunes enfants (distanciation physique, nécessité de proscrire l'échanges de jouets ou objets...).
- Le nettoyage et la désinfection des classes et des locaux des écoles maternelles demande davantage de temps au regard des équipements nombreux des salles en jouets et objets divers quand, dans le même temps, le personnel d'entretien sera réduit car un certain nombre d'agents ne reprendront pas le travail, étant classés « personnes à risque ».

Bien évidemment, comme depuis le début du confinement, un service d'accueil sera maintenu

par la ville et l'Education nationale pour les enfants de maternelle qui ont des parents dont les missions sont considérées comme prioritaires dans le contexte de crise sanitaire (liste arrêtée par les services de l'Etat) :

- Professionnel de la santé ou médico-social
- Professionnel d'un établissement médico-social / pour personnes âgées / pour personnes handicapées
- Personnel de l'ARS ou de la Préfecture chargé de la gestion de l'épidémie
- Personnel des services de l'aide sociale à l'enfance
- Personnel de l'administration pénitentiaire
- Personnels concourant à la réouverture des écoles

Cet accueil aura lieu dans le centre de la Boële et dans l'école maternelle Youri Gagarine de 7h30 à 19h. Un service de restauration sous la forme d'un pique-nique fourni par la ville est prévu. Pour les inscriptions, merci de remplir le formulaire en ligne et le retourner sur inscription.garde@sgdb91.com

Pour la reprise de l'école élémentaire, voici les modalités d'organisation sur le temps scolaire :

La rentrée aura lieu le jeudi 14 mai afin de permettre à l'ensemble du personnel de la ville et de l'Education nationale de se coordonner et de préparer les locaux. Un accueil pour les enfants dont les parents sont mobilisés dans le cadre de la crise est maintenu les 11, 12 et 13 mai sur des sites qui vous seront précisés lors

de la validation de l'inscription sur inscription.garde@sgdb91.com

La capacité d'accueil de l'école sera limitée afin d'assurer le bon respect du protocole sanitaire et gérer les flux d'enfants.

Par ailleurs, les services de la ville et de l'Education nationale fonctionneront avec des effectifs incomplets car les agents de la ville et les enseignants étant classés « personnes à risque » ne reprendront pas le travail.

Si le nombre de familles volontaires dépasse les capacités d'accueil, ce sont les directions d'écoles qui arbitreront la composition des groupes en sachant que les parents qui ont des missions liées à la crise sanitaire seront prioritaires pour toute la période du 14 mai au 2 juin (situation professionnelle à justifier).

Pour les enfants des parents volontaires, l'accueil des enfants s'organisera de manière alternée : un groupe d'enfants du 14 au 22 mai et un autre groupe d'enfants du 25 au 29 mai.

Si le protocole sanitaire définitif prévoit des groupes d'élèves de 16, l'expérience de l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise pendant le confinement a conduit l'académie de Versailles à préconiser **10-15 enfants en élémentaire**.

Les modalités de circulation au sein de l'école et le planning de l'accueil le matin seront organisés par les directions d'école. Les récréations devront s'effectuer de façon échelonnée par groupe d'élèves afin de limiter les flux et les brassages entre les groupes. Ce sont les directions d'école qui les organiseront.

Pour ce qui concerne l'accueil périscolaire :

La pause méridienne, l'accueil du soir ainsi que l'accueil du mercredi doivent obligatoirement faire l'objet d'une réservation sur l'espace famille.

Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin car le temps consacré au ménage et à la désinfection des locaux doit être allongé pour respecter le protocole sanitaire. L'accueil s'organisera à partir de 8h30 et de façon échelonnée par les équipes enseignantes.

La ville proposera une offre de restauration scolaire (sous forme de pique-nique au moins la première semaine). Les enfants déjeuneront dans les salles de classe (pour éviter le brassage) et seront encadrés par du personnel de la ville. L'accueil du soir sera assuré aux horaires habituels (16h30-18h ou 19h), dans les salles de classe, encadré par du personnel ville. Il n'y aura pas d'études surveillées mais un accueil animation.

Pour les enfants qui retournent à l'école, un accueil le mercredi est possible (8h-18h) au tarif habituel. Il s'organisera dans chaque école afin d'éviter le brassage des enfants.

En plus de toutes ces dispositions, les services de la ville et les directions d'école travaillent actuellement sur les points sanitaires suivants :

- Aménagement des salles et des locaux.
- La ville mettra à disposition du gel hydroalcoolique dans chaque école notamment pour les personnels.
- Concernant le port du masque, voici les éléments arrêtés dans le protocole sanitaire :
 - Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.
 - Pour les élèves en école maternelle le port du masque est à proscrire.



- Les enfants qui présenteraient des symptômes en cours de journée devront être équipés d'un masque (fourni par l'Education nationale) et être immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents

- Pour les personnels le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- La circulation dans l'établissement a été revue par les équipes enseignantes afin d'éviter que les publics ne se croisent.

- **Le protocole de nettoyage et de désinfection des locaux est largement amplifié** avec un nettoyage et une désinfection des sols, des tables et des chaises une fois par jour ; un nettoyage et une désinfection plusieurs fois par jour des espaces de passage et des points de contacts (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre).

Dès ce mardi 5 mai, les familles qui ont des enfants scolarisés en élémentaire vont recevoir un questionnaire de la ville, relayé par les directions d'école, sur leur intention de remettre ou non leurs enfants à l'école au regard des éléments communiqués dans cette lettre. Un retour est attendu pour mercredi 6 mai dans la soirée. Ces informations seront ensuite enregistrées et un travail d'organisation école par école sera effectué par les services de la ville et de l'Education nationale.

Vous serez informé à partir du 7 mai en soirée du retour quant à votre situation individuelle.

Pour les enfants qui continueront le travail à la maison, les équipes enseignantes restent pleinement mobilisée et impliquées aux côtés de tous les enfants et de leur famille.

L'ensemble de ces dispositions couvrent la période du 14 mai au 2 juin, sous réserve des modifications qui pourraient être annoncées par le Gouvernement.

Dans cette attente, vous pouvez compter sur notre mobilisation pleine et entière pour travailler sérieusement aux questions liées à la réouverture progressive des écoles, avec la certitude que la santé des enfants et du personnel constitue notre priorité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Agnès DOBIGNY

Inspectrice de l'Education nationale

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois